



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sapeurs-pompiers

Question écrite n° 29468

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales les perspectives et les échéances de l'étude du financement de la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, conformément aux vœux de l'Association des Maires de France (Maires de France - novembre 2003 - n° 162).

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les perspectives et les échéances de l'étude du financement et de la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Une enquête relative à la formation des sapeurs-pompiers a été lancée par la direction de la défense et de la sécurité civiles en juin 2004 auprès des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). À l'issue de cette enquête, il a été demandé aux SDIS d'apporter des précisions, notamment sur la nature des différentes formations, le nombre de stagiaires formés, les institutions et organismes participant aux formations ainsi que le coût inhérent à celles-ci. À ce jour, une vingtaine de SDIS a répondu, ce qui n'est pas suffisant pour en tirer des enseignements significatifs. Les services du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales ont saisi à nouveau les SDIS qui n'ont pas encore communiqué les renseignements demandés. Il sera possible de répondre avec précision à la question posée par l'honorable parlementaire après réception et exploitation de l'ensemble des résultats, vraisemblablement vers la fin de l'année 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29468

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2003, page 9137

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 10039